



HAL
open science

**“ Retour sur la COP21 : où en est la “ climatisation ”
du monde ? ”, compte-rendu du Colloque international
qui s’est tenu en Sorbonne les 9-10 juin 2016**

Sara Angeli Aguiton, Régis Briday, Nils Moussu

► **To cite this version:**

Sara Angeli Aguiton, Régis Briday, Nils Moussu. “ Retour sur la COP21 : où en est la “ climatisation ” du monde ? ”, compte-rendu du Colloque international qui s’est tenu en Sorbonne les 9-10 juin 2016. Natures Sciences Sociétés, 2017, pp.180-188. 10.1051/nss/2017027 . hal-02305533

HAL Id: hal-02305533

<https://hal.science/hal-02305533>

Submitted on 4 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**« Retour sur la COP 21 : où en est la
“climatisation” du monde ? »**
(Colloque, Paris, 9-10 juin 2016)

Que reste-t-il de la COP 21¹¹ et comment en faire le bilan ? Voilà l'ambitieuse question que les chercheurs réunis au sein du projet multidisciplinaire de recherche ClimaCOP¹² ont mis au centre du colloque international « Retour sur la COP 21 : où en est la “climatisation” du monde ?¹³ » qu'ils ont organisé en juin 2016, soit six mois après la signature de l'Accord de Paris. Cet événement a offert un espace de réflexion sur la manière dont la COP 21 a participé au double mouvement de *globalisation du climat* et de *climatisation du monde* observé au cours des deux dernières décennies¹⁴. Pour Jean Foyer (CNRS), l'un des coordinateurs du projet ClimaCOP, bien que les deux processus soient intriqués, on peut distinguer, d'une part, une *globalisation du climat*, qu'il faut entendre au sens où la question climatique a, depuis le Sommet de la Terre de Rio en 1992, accueilli dans ses arènes une multitude d'enjeux (énergie, développement, etc.) avec leurs acteurs propres – quitte à rendre la gouvernance climatique obèse –, et, d'autre part, une *climatisation du monde*, qui désigne la reformulation des centres d'intérêt de nombreux acteurs en termes climatiques (les ONG, y compris « urgentistes », le secteur privé, les spécialistes des questions de la sécurité alimentaire ou migratoire, de nombreux chercheurs, etc.). Dès lors, il s'agit de qualifier, en les comparant, les différentes modalités, intensités et effets contrastés de « climatisation » inhérents à tel objet ou tel acteur.

En outre, le projet ClimaCOP et le colloque prolongent un travail d'analyse des « méga-événements transnationaux » et de réflexion sur la méthodologie appropriée pour les appréhender, un travail initié en 2012 dans le cadre du projet Écoverio autour du Sommet de la

¹¹ La Conférence des Parties (COP) est l'organe suprême de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, elle réunit annuellement les pays parties de cette Convention. Sa 21^e session s'est tenue en décembre 2015 à Paris.

¹² <http://climacop.hypotheses.org/>. Projet ayant donné lieu à une publication : Aykut S., Foyer J., Morena E. (Eds.), 2017. *Globalising the climate. COP21 and the climatisation of global debates*, London/New York, Routledge.

¹³ Le programme et les vidéos du colloque sont disponibles en ligne : <https://climacop.hypotheses.org/evenements/colloque-retour-sur-la-cop21-ou-en-est-la-climatisation-du-monde-9-10-juin-2016>.

¹⁴ Foyer J., Morena E., 2015. Une recherche collaborative pour analyser la conférence Paris Climat 2015 : le projet ClimaCOP, *Natures Sciences Sociétés*, 23, 3, 275-279.

Terre de Rio 2012 (Rio+20¹⁵). ClimaCOP réunit des chercheurs de disciplines différentes (sociologie politique, anthropologie, sociologie et histoire des sciences, géographie, relations internationales...) autour d'une méthodologie d'observation collaborative. Celle-ci vise à capturer la vaste diversité des acteurs (le secteur privé, la « société civile », les peuples autochtones...), des problématiques (le développement, la sécurité, l'énergie...), des espaces (du cœur des négociations aux manifestations de rue) et des événements (avant et durant la COP) liés à une conférence internationale de l'envergure de la COP 21. Le colloque a ainsi été l'occasion de confronter les résultats obtenus aux analyses d'acteurs-clés de la COP 21 et de chercheurs experts dans les différents domaines couverts.

Session 1. Le « momentum » de Paris dans la gouvernance du climat

Les intervenants de la première table ronde ont donné des éléments d'analyse de l'accord signé par les parties à l'issue de la COP 21. Amy Dahan (CNRS) s'est montrée sceptique à l'idée que la conférence et l'accord associé réduisent le « schisme de réalité » qui a jusqu'à présent prévalu dans les négociations internationales sur le climat. Schisme de réalité entre, d'une part, « les réalités du monde » (l'accélération de l'économie mondiale ; la montée des grands pays émergents ; les réalités géopolitiques du secteur énergétique) et, d'autre part, la lenteur des prises de décision en matière de réglementation et d'investissement post-carbone¹⁶. A. Dahan a identifié plusieurs limites à l'Accord de Paris : l'effort des pays en développement est renvoyé après 2025 ; le problème des transferts financiers n'est pas résolu ; un « tabou » demeure au sujet de la date de sortie de la dépendance aux énergies fossiles ; une rhétorique ambiguë émerge au sujet des émissions négatives, dont certains escomptent qu'elles pourraient à moyen terme compenser les émissions de gaz à effet de serre (cf. les controverses, en particulier, autour du recours à la BECCS – « Bio-energy with carbon capture and storage »). Enfin, de nombreuses incertitudes subsistent au sujet de la financiarisation des transferts de technologies et de l'octroi des aides internationales aux pays en développement.

Les intervenants qui ont pris le relais d'A. Dahan ont porté un regard plus complaisant sur l'Accord de Paris et

¹⁵ Foyer J., 2015. Écoverio : contribuer à la compréhension des événements internationaux et à une méthodologie collaborative, in Foyer J. (Ed.), *Regards croisés sur Rio+20, la modernisation écologique à l'épreuve*, Paris, CNRS Éditions, 29-47.

¹⁶ Aykut S.C., Dahan A., 2014. *Gouverner le climat ? 20 ans de négociations internationales*, Paris, Les Presses de SciencesPo. Voir également Briday R., 2016. Une lecture croisée de deux ouvrages décrivant l'entrée dans une nouvelle phase d'action climatique, *Natures Sciences Sociétés*, 24, 1, 48-56.

la COP 21. Cédric Philibert (Agence internationale de l'énergie [AIE]) a rappelé que l'accord s'inscrivait dans un contexte économique plutôt favorable au développement des énergies renouvelables. En outre, la conférence a estompé la discontinuité radicale entre anciens et nouveaux pays industrialisés. En effet, en amont des négociations, chaque État a dû présenter sa proposition de contribution nationale, ou INDC («Intended Nationally Determined Contribution»), c'est-à-dire son engagement de réduction d'émissions de gaz à effet de serre aux horizons 2025 et 2030¹⁷.

Catherine Aubertin (Institut de recherche pour le développement [IRD]) a expliqué que les INDC constituaient des marqueurs de modèles politiques et culturels nationaux, qui permettaient aux gouvernants de donner du sens à leur action, avec une référence omniprésente à leur récit national (mémoire collective, projection dans un futur qui valorise certains choix de développement économique...) avec les «dérives» qui l'accompagnent : un affichage de points forts et d'opportunités avant tout.

Franck Lecocq (Centre international de recherche sur l'environnement et le développement [Cired]) a ajouté que certaines INDC étaient conditionnées à l'octroi d'aides internationales. Toutefois, les INDC incarnent bel et bien un changement de logique. On tend à passer d'une problématique de «partage équitable du fardeau» à celle d'«accès équitable à un développement bas carbone», d'une logique principalement «descendante» à une logique de nature plutôt «ascendante», comme le formulait C. Aubertin, qui jugeait que les INDC importaient surtout parce qu'elles reliaient la question climatique au local. Le moment COP 21 s'inscrit, de fait, dans un mouvement massif, au niveau mondial, d'élaboration de plans climat nationaux (et infranationaux) détaillés, se donnant des objectifs de moyen terme.

Session 2. Énergie et finance : les grands « oubliés » de l'Accord de Paris ?

Bien qu'au centre du débat climatique, les enjeux énergétiques sont «climatisés» de manière partielle et inégale : quasi absents des négociations internationales, ou alors uniquement au travers du prisme des émissions de CO₂, ils colonisent les événements parallèles à ces négociations et les travaux des acteurs impliqués dans la gouvernance du climat. Face à ce constat opéré en

introduction par Stefan Aykut (Laboratoire interdisciplinaire sciences, innovations, sociétés [Lisis]), la deuxième session du colloque s'est concentrée sur les modes récents de «climatisation» des enjeux énergétiques. À ce titre, le paradigme «par le bas», lié à la rédaction des INDC qui prévaut dans l'Accord de Paris, signale un tournant important et connecte de fait les politiques énergétiques nationales, voire régionales, aux engagements de réduction des émissions pris par les différents États.

Le cas de la Chine, discuté par Anita Engels (Universität Hamburg), est particulièrement révélateur du lien complexe entre différents niveaux de gouvernance. Le changement climatique est de plus en plus perçu comme un problème réel en Chine, comme l'illustre son volontarisme lors des négociations de l'Accord de Paris. Toutefois, ce positionnement doit être analysé conjointement avec des dynamiques nationales – réorientation du modèle de croissance, développement des énergies renouvelables, pollution de l'air, etc. – et avec les relations entre niveaux régionaux et nationaux, relations essentielles en Chine, à l'image des marchés pilotes d'échange de permis d'émissions régionaux.

Le paradigme «par le bas» implique donc sans doute une renationalisation des politiques climatiques, reflétée par un changement dans les types de modélisation et scénarios énergétiques, comme s'y essaient les chercheurs du «Deep Decarbonization Pathways Project», auquel a participé Patrick Criqui (CNRS). Ces travaux rompent avec des modélisations longtermes centrées sur le global, en particulier autour des mécanismes de flexibilité issus du protocole de Kyoto et de l'idée d'un prix mondial du carbone, et se réorientent sur la faisabilité sociotechnique des politiques nationales de décarbonisation – au sujet desquelles de nombreuses INDC restent floues. Parallèlement à ces évolutions, un mode récent de «climatisation» des enjeux énergétiques a fait une apparition spectaculaire. Celui-ci crée un lien entre les objectifs de limitation de la hausse des températures, ce qu'ils impliquent en termes de non-utilisation des ressources fossiles (le carbone «non exploitable»), et le désinvestissement des énergies fossiles.

Si la question du financement peine à atteindre les négociations internationales en dehors des traditionnels débats sur les mécanismes de flexibilité et d'aide financière – les fameux «100 milliards» promis – la campagne de désinvestissement menée par la société civile et qui cible l'extraction des énergies fossiles représente un tournant, dont il est difficile d'estimer à ce jour les effets sur le couple énergie-finance (Monica Castro, Université de Pau).

Session 3. Société civile : qui est *in*, qui est *out* ?

Les échanges tenus lors de cette troisième session ont donné lieu à de nombreux débats, touchant au titre même

¹⁷ Les contributions nationales INDC qui ont été validées lors de la COP 21 obéissent à trois principes, dits «d'ambition» (croissante), «de différenciation» (en fonction des capacités économiques et technologiques des pays) et «de transparence» (avec une révision des engagements tous les 5 ans à partir de 2020, le premier bilan global étant attendu en 2023). À ce stade, les objectifs affichés par les pays ne sont pas contraignants.

de la séance. Ainsi, les représentants d'organisations de la société civile (Clémence Dubois pour 350.org, Jean-François Julliard pour Greenpeace, Anabella Rosemberg pour la Confédération syndicale internationale) ont contesté la séparation *in/out*, qui distingue traditionnellement les organisations réformistes, qui se donnent pour objectif d'orienter les négociations, des organisations plus radicales, qui conçoivent les négociations comme des espaces porte-voix pour des mobilisations de masse. Le rejet de cette distinction *in/out* peut s'expliquer par l'effort d'alignement des groupes de la société civile (ONG environnementales traditionnelles, syndicats, organisations de justice sociale et environnementale) à l'occasion de la COP 21. Cet alignement s'est fait à la fois autour de l'événement onusien et au sein d'un espace de mobilisation et de coordination, la Coalition Climat 21, grâce à laquelle ont été organisés les deux grands événements de la mobilisation (la manifestation du 29 novembre et l'action de désobéissance du 12 décembre 2015¹⁸).

Toutefois, les différentes organisations de la société civile se sont repositionnées après la COP et ont retrouvé leurs cibles et répertoires d'action privilégiés, suggérant que la coalition n'était que temporaire et que des conceptions très différentes du changement social coexistent encore dans les mobilisations climatiques (Jean-Baptiste Comby, Université Paris 2). La dilution de la distinction *in/out* témoigne également, aux yeux des discutants, de l'effort important d'assimilation de la contestation par les pouvoirs publics français en charge de l'organisation de la Conférence de Paris qui se voulait la « COP des solutions », un slogan visant à intégrer au *in* des solutions gouvernementales, les mobilisations traditionnellement *out*.

Cette entreprise d'assimilation a eu pour effet de contraindre le diagnostic des contestataires au lendemain de l'Accord de Paris, mais a également été une opportunité pour repenser les temps et stratégies de mobilisation, comme en a attesté la journée de désobéissance du 12 décembre, qui s'est donnée pour objectif de rappeler que « c'était à la société civile de maintenir les énergies fossiles dans le sol » (C. Dubois).

À la différence de la COP de Copenhague, en 2009, conçue comme une fin en soi par de nombreuses ONG, la Conférence de Paris a ainsi été pensée comme un point de passage, l'occasion de tisser des alliances au sein de la

société civile et comme un tremplin pour d'autres mobilisations (Édouard Morena, University of London).

Session 4. Un nouveau rôle pour les sciences

La quatrième session du colloque visait à déterminer « le nouveau rôle » qu'endossent les sciences dans le régime climatique. Hélène Guillemot (Centre Alexandre Koyré) a rappelé les nouvelles thématiques et attentes formulées depuis quelques années à l'attention des scientifiques : meilleure communication des résultats ; demande de solutions concrètes ; élaboration de savoirs plus locaux ; climatisation d'un nombre croissant de thématiques scientifiques ; augmentation du nombre d'organes d'expertise ; nouveaux rapports commandés au GIEC (Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

Ainsi, Valérie Masson-Delmotte (Commissariat à l'énergie atomique [CEA]) apporte aujourd'hui sa contribution à l'élaboration d'un rapport sur les impacts qu'aurait un réchauffement de 1,5 °C au-dessus de la température de l'époque pré-industrielle. Ce rapport, que l'Accord de Paris demande au GIEC de préparer pour 2018, constitue un défi de taille pour les scientifiques. « À l'heure où nous parlons, le rapport demeure “une coquille vide” », résume V. Masson-Delmotte.

Françoise Gaill (CNRS) a, quant à elle, rappelé que la COP 21 a marqué un tournant important pour l'océan. Celui-ci n'avait pas été mis à l'agenda des COP précédentes. F. Gaill a également défendu l'indépendance de la recherche vis-à-vis des industriels, qui n'ont pas été invités à collaborer à la « Plateforme océan et climat », à laquelle elle contribue dans le cadre d'une alliance entre des organisations non gouvernementales et des instituts de recherche¹⁹.

Même son de cloche du côté de Valentin Bellassen (Institut national de la recherche agronomique [Inra]), pour lequel « les scientifiques n'ont pas à répondre à une demande politico-politicienne » (ajoutant : « parler de 1,5 °C est une perte de temps »). V. Bellassen est ensuite revenu sur les méthodes d'élaboration des inventaires d'émission²⁰. Il a décrit une situation où, dans un premier temps, les pays confient les choix méthodologiques à des « inventoristes », « sans beaucoup impliquer les scientifiques du pays ». Dans un second temps, en revanche, les

¹⁹ <http://www.ocean-climate.org/>

²⁰ Pour mémoire, l'Accord de Paris instaure un processus quinquennal d'évaluation nationale : le « bilan mondial » (*global stocktake*). Il doit permettre d'évaluer la mise en œuvre des actions d'atténuation, l'adaptation et les aides, notamment financières, et d'infléchir l'application des plans des pays sur le climat. Ce bilan débutera en 2023 mais les pays se sont accordés pour faire un point dès 2018 sur les mesures de réduction, de façon à corriger leur contribution à l'atténuation pour 2020.

¹⁸ Ces deux temps forts de mobilisation, au début et à la fin de la COP 21, avaient pour objectif d'exercer une pression sur les négociations. La portée de ces événements a été grandement réduite par les mesures d'état d'urgence, mises en place au lendemain des attentats du 13 novembre. Outre la répression ciblée de certains militants, la manifestation et l'action de désobéissance ont été interdites. La première s'est vue transformée en chaîne humaine, la seconde en rassemblement.

scientifiques – dont V. Bellassen – interviennent pour vérifier les inventaires, au côté des «inventoristes» et des négociateurs.

Nadia Maïzi (Mines ParisTech) a insisté sur l'importance de réaliser des modélisations prospectives de long terme. Ses modèles mathématiques d'aide à la décision (qui ne sont pas des modèles climatiques) indiquent que, sans des ruptures dans nos modes de vie, on ne pourra, en France, escompter aller au-delà d'un facteur de réduction des émissions de 2 à 2,5 à l'horizon 2050 – loin, donc, du facteur 4 prôné par le Grenelle de l'environnement. N. Maïzi voit dans les politiques et l'événementiel climatiques actuels beaucoup d'affichage marketing, auquel la communauté scientifique doit opposer ses méthodes.

Enfin, à rebours, le sociologue David Dumoulin (Université Paris 3) a présenté «la catégorie la plus lointaine des modélisations scientifiques», celle des savoirs des peuples autochtones, et a indiqué que, au-delà de ces savoirs, ces populations revendiquent une approche par les «droits» («rights»). Elles défendent, en tout cas, une réalité tout autre que celle d'une science regardant la Terre depuis des satellites, mobilisant des drones et produisant le «point de vue de nulle part» de la modélisation numérique. D. Dumoulin a, par ailleurs, expliqué que trois grands récits de l'autochtone dans la crise climatique dominaient aujourd'hui: celui de l'autochtone comme «victime-héros», à la fois première victime du changement climatique sans en être responsable, et héros résilient grâce à ses savoirs traditionnels; celui de la possibilité d'un dialogue entre science et savoirs autochtones; celui de l'autochtone porteur d'une «écologie supernaturelle» et du germe d'une possible rupture dans nos manières de nous représenter le monde.

Session 5. L'urgence climatique, contrainte ou opportunité pour le système d'aide au développement ?

La cinquième session, intitulée «L'urgence climatique, contrainte ou opportunité pour le système d'aide au développement?», a été l'occasion d'interroger la climatisation du système d'aide au développement au sein des négociations onusiennes.

Après avoir introduit la session en insistant sur les logiques de réenchantement continu qui permettent au système d'aide au développement de ne jamais s'interroger sur ses échecs, Christophe Buffet (Centre Alexandre Koyré) a animé les discussions, qui se sont principalement tenues du point de vue des acteurs du système d'aide au développement. À première vue, l'articulation entre développement et environnement semble actée de longue date, renvoyant au paradigme du développement durable validé à Rio en 1992.

À contre-courant de cette chronologie, Sébastien Treyer (Institut du développement durable et des relations

internationales [Iddri]) a suggéré que les acteurs de l'aide au développement ne s'étaient approprié la rhétorique du développement durable que très récemment. L'exemple de la Fondation Bill et Melinda Gates, qui a ajouté les questions climatiques à ses thèmes de prédilection (sécurité alimentaire et santé), a été présenté comme cas paradigmatique d'un tel déplacement.

Les discutants divergent quant aux effets de cette climatisation: certains y voient un risque d'hégémonie, où les thématiques climatiques écraseraient les sphères d'actions classiques du système d'aide au développement (S. Treyer), quand d'autres n'y voient qu'un simple verdissement des appels à financement (Vanessa Laubin, Groupe énergies renouvelables, environnement et solidarités [GERES] et cheffe de file de la commission climat de Coordination Sud). V. Laubin a poursuivi en décrivant la climatisation du secteur du développement comme étant principalement poussée par des «buzzwords» devenus incontournables chez les bailleurs. Au travers de ces mots, qui imposent une dimension climatique aux ONG du développement, circulent des cadrages, des modèles d'action et des doctrines. Les discutants ont également débattu de la complexité institutionnelle des arènes de l'aide au développement «climatisée», au croisement des sphères publiques, des bailleurs internationaux, des ONG et associations, des collectivités et instances locales, des entreprises...

Se démarquant de cette complexité, Chimère Diaw (African Model Forest Network) a défendu une conception du développement qui ferait disparaître le système d'aide au développement. Une ambition qui va dans le sens de la maxime énoncée par C. Buffet dans son discours liminaire, paraphrasant Giuseppe Tomasi di Lampedusa: «Pour que tout reste comme avant, il faut que tout change».

Session 6. Le secteur business, faire partie des solutions ou du problème ?

Le secteur privé représente un cas de «climatisation» ambiguë, entre un discours aujourd'hui très proactif sur le climat et des activités ou stratégies politiques apparemment en décalage. De ce fait, la session animée par Sarah Benabou (IRD) aura été l'occasion de comprendre comment le monde du «business» se constitue en acteur des négociations climatiques et d'offrir un panorama de ses relations contrastées avec les États, la société civile, ou encore les institutions onusiennes.

La participation d'Émilie Pratico (Business for Sustainable Responsibility) a permis de détailler la manière dont s'est constituée la plateforme «We Mean Business» réunissant les principales associations d'entreprises lors de la COP 21. Une forte coordination avant

la conférence a contribué à construire une voie unifiée du secteur privé lors des négociations, pour réclamer notamment un cadre réglementaire stable, au travers, par exemple, de la tarification carbone, et un objectif climatique à long terme.

Cette coordination n'empêche pas pour autant les conflits au sein du secteur privé, une dimension soulignée par Daniel Compagnon (Sciences Po Bordeaux), selon lequel il est nécessaire d'analyser de manière différenciée l'action des entreprises, des associations de firmes et le « business » dans son ensemble.

Plus encore, la frontière entre secteur privé et gouvernements est poreuse, comme l'a expliqué Maxime Combes (ATTAC France), que ce soit sur la question de la tarification carbone, soutenue par de nombreux États, sur les liens qui existent, par exemple, entre les autorités européennes et les industries fossiles, ou encore sur les déclarations de la présidence française de la COP 21 enjoignant à plusieurs reprises le « business » de prendre le leadership de la lutte contre le changement climatique. Ces liens entre secteurs privé et public rendent ainsi nécessaire le rôle de la société civile pour pointer les contradictions et inconséquences, au moyen de multiples stratégies : partenariats avec les firmes (par exemple, au sein du Lima-Paris Action Agenda²¹); pression directe qui cible certaines d'entre elles; plaidoyer auprès des pouvoirs publics pour réguler l'économie; ou encore, mise en œuvre de campagnes de boycott et de mise à l'index des « adversaires du climat ».

Enfin, Jean-Yves Caneill (Électricité de France) a souligné l'implication de longue date des entreprises dans les négociations climatiques et les difficultés à construire un nécessaire espace de dialogue entre diplomates et représentants du secteur privé. Bien que des

progrès aient été faits, par exemple, sur la question du transfert de technologies, il subsiste un fossé important entre les demandes des firmes et la nature des négociations entre États. La place du secteur privé dans les négociations est ainsi un enjeu central. Montré du doigt pour sa responsabilité dans le changement climatique, il est un acteur-clé à associer aux transformations fondamentales et nécessaires de l'économie.

De par la qualité des interventions et des échanges, ce colloque aura été une occasion unique d'embrasser la variété des objets qu'un méga-événement comme la COP 21 offre à la recherche²². À l'aune de ces riches discussions, on peut toutefois regretter que la question des intensités et qualités variables de climatisation des acteurs ou objets étudiés n'ait jamais été abordée de manière transversale. Qui « climatisé » et comment? Comment expliquer ces différences entre et au sein des sphères thématiques abordées par le colloque? Pourrait-on distinguer des critères qui permettraient de construire une échelle de climatisation? Si la notion de climatisation est particulièrement heuristique, un travail comparatif et de montée en généralité dépassant l'état des lieux pourrait constituer un nouvel horizon pour le projet ClimaCOP et ceux qui lui emboîteront le pas.

Sara Angeli Aguiton

(CNRS, Paris, France)

sara.aguiton@ehess.fr

Régis Briday

(LATTIS, Champs-sur-Marne, France)

regis.briday@enpc.fr

Nils Moussu

(Université de Lausanne, Suisse)

nils.moussu@unil.ch

²¹ Ou Plan d'action Lima-Paris. Lancé lors de la COP 20, ce plan est conçu comme l'un des quatre piliers de la COP 21 et a pour objectif d'intégrer l'ensemble des acteurs non étatiques au processus de négociation (villes, régions, firmes, investisseurs, organisations non gouvernementales, initiatives multi-acteurs, etc.) et d'amener ces acteurs à s'engager sur des objectifs climatiques précis.

²² Voir aussi dans *NSS* le numéro spécial COP 21 en libre accès : Aubertin C., Damian M., Magny M., Millier C., Theys J., Treyer S. (Eds.), 2015. Les enjeux de la conférence de Paris. Penser autrement la question climatique, *Natures Sciences Sociétés*, 23, suppl., juin, <https://www.nss-journal.org/fr/articles/nss/abs/2015/02/contents/contents.html>.